

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

**N° 269/2018**

**OBJET : Recrutement des agents non titulaires placés sur des emplois permanents au sein du centre de loisirs Louis Souillès de la Communauté de Communes Bassin Auterivain – Année 2019**

**L’an deux mille dix-huit et le 4 décembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2018, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Patrick CASTRO à Mme Annick MELINAT, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M. Serge DEMANGE à M. Bernard TISSEIRE, Mme Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. Franck MUNIGLIA à Mme Céline GABRIEL, Mme Sabine PARACHE à Mme Nadia ESTANG.

**ABSENTS :** Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs Jean CHENIN, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**M. Wilfrid PASQUET a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle qu’il est nécessaire annuellement d’anticiper les besoins en recrutements d’agents contractuels permanents au sein du centre de loisirs Louis Souillès.

Les besoins sont calculés en fonction du nombre de jours d’ouverture annuels et du taux de fréquentation. Par rapport aux années antérieures, il est noté une augmentation du taux d’occupation plus importants pour les petites vacances (Toussaint et Pâques).

Même si le taux d’occupation peut paraître imprévisible, le recul sur le fonctionnement du centre de Loisirs depuis plus de 4 ans démontre une fréquentation croissante d’enfants.

A ce titre, Monsieur le Président indique qu’il convient de procéder à l’ouverture de plusieurs postes permanents en contrat à durée déterminée pour l’année 2019 :

- 10 adjoints d’animation en contrat à durée déterminée sur un volume horaire de 18h30 hebdomadaire répartis comme suit :
  - o 6 agents du 02/01/2019 au 18/12/2019
  - o 4 agents du 07/01/2019 au 18/12/2019
- 2 adjoints d’animation en contrat à durée déterminée sur un volume horaire de 18h30 hebdomadaire pour la 1<sup>ère</sup> période et 13h hebdomadaire pour la 2<sup>nde</sup> période, et répartis comme suit :
  - o 1 agent du 02/01/2019 au 31/07/2019 + 1 agent du 02/09/2019 au 18/12/2019
  - o 1 agent du 02/01/2019 au 02/08/2019 + 1 agent du 02/09/2019 au 18/12/2019

- 4 adjoints techniques chargés de la restauration en contrat à durée déterminée comme suit :
  - 2 agents du 02/01/2019 au 18/12/2019 avec un volume horaire à 11.5/35<sup>ème</sup>
  - 1 agent du 02/01/2019 au 18/12/2019 avec un volume horaire de 7.5/35<sup>ème</sup>
  - 1 agent du 02/01/2019 au 18/12/2019 avec un volume horaire de 7/35<sup>ème</sup>

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président,

**AUTORISE** Monsieur le Président à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par la loi du 12 mars 2012 dans l'attente de recrutement de fonctionnaires,

**MANDATE** Monsieur le Président à toute fin d'engagement de la procédure de recrutement correspondante,

**CHARGE** ce dernier de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget 2019 de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS